



service public d'eau potable

## TARIFS 2019

### de vente d'eau aux abonnés du service Distribution du Syndicat de l'Eau du Morbihan

Tarifs	
Bleu	Tarif général applicable pour un usage domestique & assimilé de l'eau hors usages de gros ou très gros consommateurs soumis à conventionnement volontaire spécifique
Jaune	A destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable
Vert	A destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable

Les tarifs se décomposent en :

- une part fixe, correspondant à l'abonnement, variable selon le type de tarifs bleu, jaune ou vert, et la taille du compteur,
- une part proportionnelle, correspondant au prix par m<sup>3</sup> d'eau consommé au cours d'un exercice annuel, également variable selon le type de tarifs bleu, jaune ou vert.

*Les tarifs sont votés par le Comité Syndical en Euros avec 2 décimales. Conformément aux règles de l'arrondi définies par les règlements européens, la somme à payer sera arrondie à 2 décimales au moment de la facturation. Les tarifs prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un prorata temporis étant appliqué entre la date de relevé des compteurs et la date d'effet du tarif applicable.*

Tarifs 2019			Conditions particulières	Commentaires
<b>Tarif BLEU</b>				
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75		Soit 37,50 € HT/semestre
	Abonnement compteur Ø30/40	160		Soit 80 € HT/semestre
	Abonnement compteur Ø60/80	214		Soit 107 € HT/semestre
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à 30 m <sup>3</sup>	1,59		
	Tranche 2 : 31 à 500 m <sup>3</sup>	1,67		
	Tranche 3 : au-delà de 500 m <sup>3</sup>	1,32		
<b>Tarif JAUNE</b>				
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par contractant et par site	1 646	Paiement trimestriel par avance soit 411,50 € HT/trimestre	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		1.18		
<b>Tarif VERT</b>				
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par contractant et par site	8 268	Paiement mensuel par avance, soit 689 € HT/mois	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,90		Par m <sup>3</sup> consommé au cours de la période
	Période d'été : juillet-octobre	0,95		Par m <sup>3</sup> consommé au cours de la période
<b>Tarifications spéciales</b>				
<b>Usages agricoles</b>				
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	75		L'habitation principale, exclue de l'usage agricole, devra faire l'objet d'un abonnement et d'une facturation indépendante aux conditions du tarif bleu
	Abonnement compteur Ø30/40	160		
	Abonnement compteur Ø60/80	214		
	Compteur supplémentaire Ø15/20	35	- Application d'un tarif réduit aux abonnements correspondant aux compteurs supplémentaires, sous réserve d'un abonnement principal pour un compteur de diamètre au moins équivalent	
	Compteur supplémentaire Ø30/40	45		
	Compteur supplémentaire Ø60/80	125		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Tranche 1 : 0 à 30 m <sup>3</sup>	1,59	- Totalisation des consommations d'une même exploitation disposant de plusieurs compteurs	
	Tranche 2 : 31 à 500 m <sup>3</sup>	1,67		
	Tranche 3 : au-delà de 500 m <sup>3</sup>	1,32		
<b>Usages communaux</b>				
Part fixe (€ HT)	Abonnement 1 <sup>er</sup> compteur	103		
	Compteur supplémentaire	35		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		1.18		
<b>Bornes de puisage</b>				
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		1,32		

Envoyé en préfecture le 12/12/2018

Reçu en préfecture le 12/12/2018

Affiché le 12/12/2018

ID : 056-255601072-20181212-CS\_2018\_060-DE